



# Nuisances lumineuses : quelles conséquences ?

## DOSSIER DE PRESSE



**Contact presse :**  
Nathalie Blanc  
03 80 50 85 09  
06 73 49 96 18  
[nblanc@siceco.fr](mailto:nblanc@siceco.fr)

## Les nuisances lumineuses : quelles conséquences ?

**A l'occasion du salon Cité 21, Jacques Jacquenet, Président du SICECO a invité les élus de Côte-d'Or à une conférence sur les nuisances lumineuses et leurs conséquences sur l'environnement le Jeudi 8 décembre 2011.**

Aménager et organiser l'espace public, améliorer l'image de la ville et permettre aux citoyens de voir la nuit en fonction de leurs besoins, telles sont les fonctions de l'éclairage public. Dans ce domaine, le SICECO s'attache à mettre en œuvre les solutions les plus efficaces et les plus adaptées au besoin réel des riverains, en limitant au maximum les impacts négatifs sur l'environnement et les hommes.

Quand on parle de nuisances lumineuses, on fait référence au halo lumineux qui est en réalité composé de trois éléments : la luminosité naturelle du ciel due au rayonnement des sources célestes et à la luminescence de l'atmosphère supérieur, le halo artificiel dû au rayonnement direct des éclairages artificiels publics ou privés, des publicités et des enseignes et celui dû au rayonnement réfléchi de ces mêmes éclairages. Une optimisation du flux lumineux permet de réduire les halos artificiels direct et réfléchi.

Au-delà des bénéfices communément admis de l'éclairage, des alertes sont venues signaler des effets négatifs devenus perceptibles à cause de son développement parfois mal maîtrisé. En effet, certaines lumières intrusives ou parasites touchant directement les habitants, la faune ou la flore sont d'autres nuisances lumineuses que l'on doit traiter. Certains effets négatifs de la lumière artificielle sont incompressibles comme par exemple la présence de sources lumineuses qui attirent les insectes ou les flux réfléchis vers le ciel. Les inconvénients sont alors à mettre en regard de l'utilité de l'éclairage qui permet tout de même de voir lorsqu'il fait nuit.

A l'heure où de nouveaux enjeux voient le jour dans le domaine de la gestion de l'énergie, le SICECO souhaite, par cette conférence, se réinterroger à propos du besoin d'éclairage public et d'évaluer les nuisances pour les limiter, voire les supprimer.

**Pour animer les débats, le SICECO a invité :**

**Samuel ChalLéat**, Docteur en Géographie - Laboratoire ThéMA UNR CNRS 6049 : historique, contexte général, quelles nuisances, comment impliquer les nouveaux acteurs, la population ?

**Grégoire Jay**, Chef du service Réseaux Electriques et Eclairage Public au SIEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-communication du Jura) : démarche du SIEC avec la marque E-lum qui tente de mieux évaluer les nuisances lumineuses

**Claude Rémy**, Maire de Brochon : organisation avec la population de la réflexion sur l'utilité de l'éclairage et la participation au Jour de la Nuit

**Bruno Kablitz**, responsable des services techniques du SICECO : animation de la conférence

Contact presse SICECO : Nathalie Blanc - 03 80 50 85 09 - [nblanc@siceco.fr](mailto:nblanc@siceco.fr)

Créé en 1947, le **SICECO** est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe 663 communes de Côte d'Or qui lui ont délégué l'organisation du service public de distribution d'électricité. Il s'assure ainsi du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Le Syndicat traite également des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les communes adhérentes ont le choix de transférer au SICECO les compétences liées aux missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, de communications électroniques, d'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'achat d'énergie.

Dans le cadre de ses activités communes avec le gestionnaire de réseau ERDF, le SICECO s'engage à participer à la réduction des gaz à effet de serre par un développement harmonieux des réseaux électriques.



**Samuel CHALLÉAT,**

Docteur en Géographie - Laboratoire ThéMA UNR CNRS 6049

*Notre société occidentale entretient une relation complexe avec la nuit, espace-temps protégé des cadences diurnes qui favorise la réflexion, l'imaginaire, la création, l'écoute et le rapprochement de l'autre, tout en révélant la ségrégation, la peur, et donc la restriction. Nous mettons en regard de l'éclairage urbain des pays développés – véritable projet lumière porteur d'une symbolique forte – les coûts socioculturels, écologiques et sanitaires engendrés par la lumière artificielle. Une caractérisation de ces différents impacts de la lumière artificielle nocturne à l'aide d'outils conceptuels de l'économie de l'environnement permet de définir comme réelles pollutions les dégradations écologiques et sanitaires, et comme nuisance la diminution – voire la perte – de l'accessibilité au ciel étoilé. Nous montrerons comment le bien environnemental «ciel étoilé» a été saisi par les astronomes pour porter un projet positif intégrant désormais l'environnement nocturne dans son ensemble : « Sauver la nuit ». Des oppositions à ce projet ont jalonné son histoire, mais les nécessaires économies d'énergie et les contraintes budgétaires des collectivités territoriales amènent désormais les acteurs locaux à reconsidérer avec plus d'intérêt les différentes propositions faites par les associations de «protection du ciel et de l'environnement nocturnes».*

### Parcours :

Détenteur d'un Doctorat de Géographie (thèse intitulée «Sauver la nuit» - Empreinte lumineuse, urbanisme et gouvernance des territoires), obtenu en 2010 à l'Université de Bourgogne, Samuel Challéat travaille essentiellement en recherche fondamentale suivant plusieurs axes :

- Précision de la définition économique des biens « ciel noir » et « nuit » et, par l'intermédiaire des concepts de l'économie de l'environnement, des termes « nuisances » et « pollutions » lumineuses.
- Analyse du jeu d'acteurs autour de l'éclairage artificiel et de la fabrique d'un problème nouveau.
- Dissonances cognitives et territoriales dans les conflits liés aux usages contradictoires de la nuit, impacts sur la fabrique des « territoires de la lumière ».
- Questionnement d'un « droit à la nuit », adossé au « droit à la ville ».

### ThéMA :

ThéMA (Théoriser et Modéliser pour Aménager) est une Unité Mixte de Recherche (UMR 6049) qui associe le CNRS, les universités de Franche-Comté et de Bourgogne ; elle s'intègre aux Maisons des Sciences de l'Homme de ces deux universités. Cette unité de recherche comporte, entre autres, un axe Intelligence Territoriale qui s'articule autour des points suivants :

- Gouvernance territoriale, développement durable
- Démarche participative, citoyenneté, conflictualité-concertation
- Gestion partagée, accessibilité, maîtrise de l'information territoriale
- Analyse, compréhension du jeu des acteurs territoriaux, des dynamiques socio-économiques, des structures spatiales et de leur évolution



## Grégoire JAY,

Chef du service Réseaux Electriques et Eclairage Public au SIEDEC (Syndicat mixte D'énergies, d'Equipements et de e-communication du Jura)

*Le SIEDEC assure la maîtrise d'ouvrage de travaux d'éclairage public, et une partie du financement. Constatant les impacts négatifs d'un patrimoine non renouvelé, le SIEDEC a souhaité mettre en oeuvre une action concertée autour de l'éclairage public :*

- *Charte Eclairons juste le Jura*
- *les différents enjeux de la Charte*
- *la prise en compte des impacts environnementaux : impact biodiversité, impact gaz à effet de serre (lié à la consommation électrique), impact observation ciel*
- *l'empreinte nocturne : un indicateur caractérisant tous les effets de l'éclairage public (au regard de la charte)*
- *des choix technologiques permettant de réduire les impacts : choix de matériel ; une gestion de maintenance (offre e-lum)*
- *des leviers financiers : programme de travaux de rénovation, mutualisation maintenance (adhésion tenant compte de l'empreinte nocturne), évolutions tarifaires nationales*

## Parcours

Ingénieur INSA génie énergétique,  
1998/2001 Chargé de mission SIEL 42,  
2001/2003 SIGERLY 69,

depuis 2003 Responsable service Energies Réseaux Électriques SIEDEC du Jura

## Le SIEDEC

Le Syndicat intercommunal d'électricité du Jura a été créé en 1949. Il comprend depuis cette époque l'ensemble des communes du Jura (544). A sa création il avait pour seule mission, la mise en oeuvre des travaux d'électrification rurale.

Son activité s'est ensuite progressivement adaptée afin de répondre aux besoins de ses membres. En 1963, il a étendu son activité à tous les aménagements communaux. Il a alors pris le nom de « Syndicat intercommunal d'électricité et d'équipements collectifs du Jura ». En 1968, le Département du Jura a adhéré au SIEDEC, le transformant ainsi en Syndicat mixte ouvert. Le Département s'était en effet porté acquéreur de vastes zones en bordure du lac de Vouglans afin d'aménager les rives. Cette mission a été confiée au SIEDEC. En 1986, le SIEDEC a décidé d'apporter son aide aux communes du Jura pour permettre leur équipement en moyens informatiques.

Le périmètre actuel des missions du SIEDEC ressort de la rédaction des statuts approuvés par arrêté préfectoral du 17 septembre 2009. Celui-ci est compétent à exercer : par le biais de transfert de compétences, par l'adhésion à un ou plusieurs services mutualisés, par la mise à disposition de ses services ou par la passation de conventions particulières.

Les missions sont définies dans les statuts dans les domaines de compétences suivants : électricité, réseaux de communications électroniques, gaz, énergies, éclairage public, technologies de l'information et de la communication (TIC), équipements collectifs.

**Organisation :** 80 agents (70 ETP) répartis en 5 services : énergies, éclairage public et réseaux électriques et fibre optique ; équipements collectifs ; informatique et TIC ; juridique, marchés, RH ; finances

50 M€ d'activités / an au service des collectivités

Distribution publique d'électricité : activité historique, fondatrice. Toutes les communes jurassiennes, regroupées au sein du SIEDEC, lui délèguent l'organisation du service public de distribution d'électricité.

Les chiffres de la concession : 3 975 km de réseau moyenne tension (HTA), 3 867 km de réseau basse tension (BT), 4 079 postes de transformation HTA / BT, 150 000 clients, Activité d'environ 100 Millions d'Euros / an

Le SIEDEC confie la gestion de la distribution d'électricité au concessionnaire ERDF dans les conditions fixées par un contrat de concession global.

Le SIEDEC assure la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau ; environ 10 M€ par an pour le renforcement des réseaux, l'amélioration esthétique des réseaux électriques, la viabilisation en réseaux secs des lotissements communaux et des zones d'activité communales, l'électrification de bâtiments communaux ou intercommunaux et l'électrification de bâtiments agricoles.





**Claude RÉMY,**  
Maire de Brochon

*Comment en sommes- nous venus à essayer l'extinction durant une partie de la nuit ?  
Même si cette décision ne sera prise que lundi 12 décembre, cette démarche faisait partie de notre profession de foi lors de l'élection, conscients que nous étions de la nécessité de réduire les dépenses électriques de la commune et les nuisances lumineuses créées par l'éclairage continuels au cours des nuits.  
Sans oublier l'inutilité d'éclairer alors que personne n'est dans les rues de notre village (650 hab env.)  
Après avoir essayé une première fois sans concerter les habitants nous nous sommes heurtés à une partie de la population, souvent les plus âgés, qui ne voulaient pas que cela se fasse. Nous avons retardé notre projet et cette année pour le remettre en route nous avons fait une réunion publique pour l'expliquer. D'après les rumeurs cela ne changera guère voire pas du tout la réaction de ceux qui sont farouchement contre.....  
puisqu'une pétition circule mais, comme nous allons vers un «essai», nous tenons à le faire.*

## Parcours

En retraite cadre SNCF en charge notamment des estimations concernant les travaux des installations de signalisation.

1<sup>er</sup> adjoint de 2001 à 2008

Maire depuis 2008

## Brochon

Le terme de Brochon tire son origine de Villa Briscona (878) qui devient Brochun dans les écrits en 1190, avant de trouver sa forme définitive de Brochon en 1550.

Le patrimoine de Brochon est riche de monuments divers. Une nécropole mérovingienne découverte au XIX<sup>e</sup> siècle au Clos Dubard et au pré Maley témoigne de l'installation ancienne des hommes sur ce site.

Au Moyen-Age, comme la plupart des villages, Brochon est sous l'autorité de plusieurs seigneurs et ordres religieux.

L'abbaye de Saint Bénigne tout d'abord administre le village depuis le début du VI<sup>e</sup> siècle grâce à un don de Saint Grégoire, évêque de Langres, et ce jusqu'au début du IX<sup>e</sup> siècle.

Brochon possédait un hospice fondé sur l'initiative de Charlemagne pour accueillir les pauvres, les malades et les pèlerins. Cet hospice a aujourd'hui disparu.

Stephen Liégeard a fait construire cette éolienne juste avant 1900 pour alimenter son château en eau. Elle surmonte un réservoir dans lequel, paraît-il, on pouvait circuler en barque.

Sur la place Jolyot de Crébillon, le promeneur curieux pourra découvrir de curieuses inscriptions sur les façades, telle que «Memento Mori, plus de bien que de vie» dont la signification reste énigmatique.

L'église Saint-Symphorien fut construite au XI<sup>e</sup> siècle sur la chapelle primitive de la Sainte Trinité. De cette église romane il subsiste la base du clocher voûtée d'arêtes. La partie supérieure, en revanche date du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'église connaît des restaurations au XIV<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle. Le chœur avec ses deux travées d'ogives a été construit au XV<sup>e</sup> siècle.



De 1895 à 1902, Stephen Liégeard entreprend la construction d'un château prestigieux. Il confie ce projet à deux architectes : Leprince et Perreau. Les façades sont fortement inspirées par les châteaux de la Renaissance (Azay-Le-Rideau, Blois, Chambord).



## Présentation du SICECO, Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or

Le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale (autorité territoriale) fondé en 1947 et qui regroupe 663 communes en Côte-d'Or.

Propriétaires des réseaux basse et moyenne tension, les communes sont en charge d'organiser la distribution publique d'électricité. En adhérant au Syndicat, elles lui délèguent cette compétence.

Actuellement, en Côte-d'Or, il existe 7 autorités organisatrices de la distribution d'électricité (cf illustration) : 2 Syndicats (SICECO (663 communes) et PLOMBIERES LES DIJON (37 communes)), 5 communes autonomes (Châtillon-sur-Seine, Chenôve, Dijon, Longvic et Marsannay-la-Côte) et 1 commune adhérente à la Fédération de l'Yonne.

Traditionnellement, le SICECO réalise des travaux d'électrification rurale et permet la desserte en électricité des habitants de Côte-d'Or. Il s'assure du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Peu à peu les missions du Syndicat se sont étoffées.

Pour les communes qui le souhaitent, le SICECO peut également s'occuper des missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication (hors travaux électriques) et d'achat d'énergie. Il est habilité à intervenir dans le domaine des communications électroniques.

Dans le cadre de ses activités communes avec le gestionnaire de réseau ERDF, le SICECO s'engage à participer à la réduction des gaz à effet de serre par un développement harmonieux des réseaux électriques.

Aujourd'hui, le Syndicat est amené à réfléchir, en concertation avec les communes, sur des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

En effet, de par ses nouveaux statuts en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le SICECO, devenu Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or, est impliqué dans la mise en oeuvre des objectifs fixés par le Grenelle environnement, et a exprimé son engagement dans la lutte contre le changement climatique par la mise en place d'une politique locale de développement durable. A ce titre il propose auprès de ses communes adhérentes des missions concrètes pour la réduction des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables : rénovation de l'éclairage public, conseils techniques pour l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal, développement des productions bois-énergie et photovoltaïques, ... .

Plus d'informations sur [www.siceco.fr](http://www.siceco.fr)